

LES TECHNIQUES DE BASE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En productions végétales

- La **rotation des cultures** est allongée et diversifiée avec des prairies temporaires (luzerne, trèfle, association graminées et légumineuses...) :
 - pour limiter le salissement et rompre le cycle des adventices,
 - pour conserver voire améliorer la richesse et la structure du sol (en utilisant des légumineuses, des plantes à pivots...),
 - pour réduire la pression parasitaire et le risque de maladies.



- La **fertilisation** est basée sur l'apport d'amendements organiques :
 - les engrais verts - légumineuses,
 - les fumiers, composts et lisiers,
 - le recours à des apports complémentaires d'engrais organo-minéraux autorisés par le cahier des charges de l'AB.

L'efficacité des engrais organiques (sous forme de bouchons) est très dépendante des qualités d'épandage : incorporation, humidité et température du sol. La fertilisation est très complexe en AB !

Les systèmes de grandes cultures sans élevage doivent rechercher l'autonomie azotée dans la rotation.

- La **maîtrise des adventices**: des solutions préventives... et curatives !!
 - utiliser des méthodes préventives telles que l'intégration de prairies dans la rotation, le faux-semis, le labour, l'alternance des cultures d'hiver et de printemps, le retardement des dates et l'augmentation des densités de semis, le choix d'espèces et de variétés couvrantes (avoines, associations céréales/protéagineux...)....permet de réduire sensiblement le salissement des parcelles,
 - lorsque ces solutions préventives ne suffisent pas, le désherbage mécanique (hersage, binage, sarclage, buttage...) prend le relais.



- **La protection contre les maladies et les ravageurs :**

- choisir des espèces et des variétés peu sensibles aux maladies,
- favoriser la présence d'auxiliaires de cultures (les introduire ou favoriser leur présence par l'implantation de haies, de bandes enherbées, de couverts mellifères...) pour réguler les ravageurs,
- limiter les cultures sensibles,
- mettre en place une rotation adaptée,

Si ces méthodes ne suffisent pas, il est possible d'utiliser les produits phytosanitaires autorisés par le règlement (voir "Guide des intrants utilisables en AB" mais il existe peu de solutions curatives !

Attention , la plupart de ces produits disposent d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Pour pouvoir les acheter ou les appliquer, vous devez être en possession de votre Certiphyto.

- **Le travail du sol :**

Il doit favoriser l'activité biologique et ne pas perturber la faune et la flore du sol. Il est conseillé de privilégier les interventions superficielles et d'alterner labour et non labour.

- **Mixité bio / non bio**

Les variétés cultivées doivent être différentes et facilement distinguables. Les parcelles, lieux de production et de stockage doivent être séparés.

- **Semences et plants**

Les semences et plants doivent être impérativement être issus de l'AB. Si la semence n'est pas disponible en bio, une dérogation est à demander pour des semences et plants conventionnels non traités sur le site : www.semences-biologiques.org. Pensez à faire votre demande bien avant le semis.

Mot clé : **Anticipez !!!**

- Votre contact : Ingrid Barrier, Conseillère Grandes Cultures Chambre d'Agriculture 82 – 05 63 63 07 11 – ingrid.barrier@agri82.fr
- Version septembre 2015